

PROCLAMATION

The Apprenticeship Employment Opportunities Act (Public Works Contracts) (S.M. 2014, c. 11)

With the advice and consent of the Executive Council of Manitoba, we name November 3, 2014, as the day on which *The Apprenticeship Employment Opportunities Act (Public Works Contracts)* (S.M. 2014, c. 11) comes into force.

HIS HONOUR PHILIP S. LEE

Lieutenant Governor of the Province of Manitoba

Winnipeg, Manitoba

September 30, 2014

Minister of Justice and Attorney General

ANDREW SWAN

PROCLAMATION

Loi sur les occasions d'apprentissage en milieu de travail (marchés de travaux publics), c. 11 des L.M. 2014

Sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif du Manitoba, nous fixons au 3 novembre 2014 la date d'entrée en vigueur de la *Loi sur les occasions d'apprentissage en milieu de travail (marchés de travaux publics)*, c. 11 des L.M. 2014.

PHILIP S. LEE,

Lieutenant-gouverneur du Manitoba

Winnipeg (Manitoba)

Le 30 septembre 2014

Le ministre de la Justice et procureur général,

ANDREW SWAN